



# CONSEIL DE QUARTIER

DE LORETTEVILLE

## CONSULTATION PUBLIQUE

**Mardi 6 novembre 2018, à 19 h 00**

Édifice Denis-Giguère,  
305, rue Racine, salle RC15

Le conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles a mandaté le conseil de quartier de Loretteville pour vous consulter relativement au projet de règlement R.C.A.6V.Q. 238. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme de votre secteur.

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de la consultation publique du conseil de quartier.

### Déroulement de la rencontre

**19 h Assemblée générale annuelle**

**19 h 20 Début de la consultation publique**

- ⇒ Explication du déroulement et présentation du projet de règlement
  - ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :

**[ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)**

(choisissez *Loretteville* dans le menu déroulant)

**BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!**

### Modifications proposées :

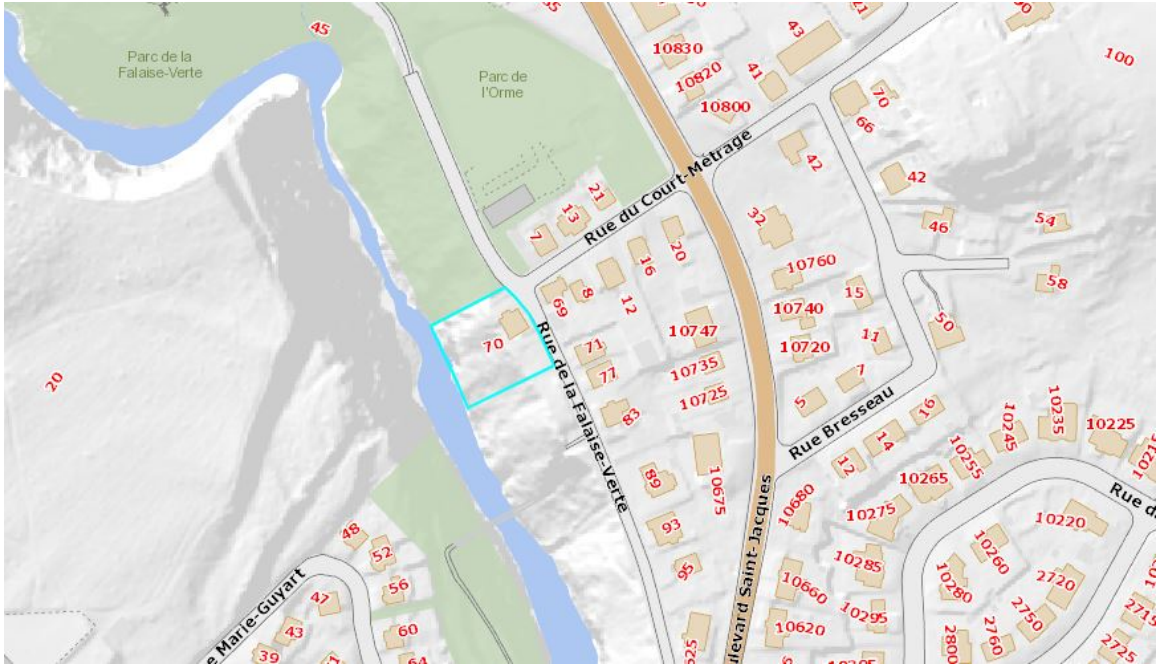
Un parc de conservation (Parc de la Falaise-verte, Parc Gaby-Pleau) est situé de part et d'autre de la rivière Saint-Charles à la hauteur du quartier Loretteville. Dans la portion au sud de la chute Kabir Kouba, Le parc de la Falaise-Verte est constitué d'une falaise et tout en haut d'un sentier linéaire.

La Ville de Québec a récemment acquis le lot 1 108 398 (adresse : 70, rue de la Falaise-verte), une propriété enclavée entre deux sections du parc linéaire. Cette propriété sera intégrée au parc. Le 70-72 rue de la Falaise-verte est présentement situé à l'intérieur d'une zone résidentielle. La résidence qui s'y trouvait a été démolie.

Considérant la nouvelle vocation souhaitée du site, il est proposé d'agrandir la zone 63444Rb (Parc, espace de conservation naturelle) à même le 70 rue de la Falaise-Verte.

La zone 63444Rb autorise les usages R4 Espace de conservation naturelle et R1 parc.

Il est nécessaire de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, dans le but de permettre l'agrandissement et la poursuite du parc de la falaise verte.



**Renseignements :**

Mme Isabelle Darisse,  
Conseillère en consultations publiques  
418 641-6701, poste 1363  
[Isabelle.darisse@ville.quebec.qc.ca](mailto:Isabelle.darisse@ville.quebec.qc.ca)